



## Règlement du Match inter-fédérations carabine 50m, Juniors et Elite (MIF C-50)

*Edition 2016 - Page 1*

*Doc.-N° 5.55.01 f*

*Conformément à l'art. 36 de ses statuts, la Fédération sportive suisse de tir (FST) édicte le règlement du Match inter-fédérations carabine 50m, Juniors et Elite (MIF C-50) suivant.*

*Pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. Il va toutefois sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.*

### **1. Dispositions générales**

#### **1.1 But**

Le Match inter-fédérations donne aux Sociétés cantonales de tir/Sous-fédérations la possibilité de se mesurer entre elles.

#### **1.2 Bases**

- Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)
- Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- Dispositions d'exécution (DE) relatives au droit de participation des ressortissants étrangers aux compétitions de la FST
- DE concernant les allègements accordés aux tireurs handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du Comité international paralympique (IPC)

### **2. Droits de participation**

#### **2.1 Sociétés cantonales de tir/Sous-fédérations**

Chaque Sociétés cantonales de tir/Sous-fédérations (SCT/SF) peut participer avec une équipe par classe d'âge. Le nombre de tireurs par équipe varie en fonction du nombre de licenciés des SCT/SF (discipline carabine 50m) des classes d'âge Juniors et Elite (le nombre de licenciés au 1<sup>er</sup> juillet est déterminant pour ce calcul). Les détails sont précisés dans les DE MIF C-50.

#### **2.2 Tireurs**

Ce Match est soumis à l'obligation de la licence (cf. RTSp).

Seuls les membres d'une société affiliée à une SCT/SF participante, sont admis au MIF C-50 (voir RTSp).

### **3. Organisation**

#### **3.1 Déroulement**

Le MIF C-50 est organisé sous la forme d'un concours centralisé pour les classes d'âge suivantes :

- Juniors
- Elite

#### **3.2 Direction et exécution**

Le responsable du concours (RC) MIF C-50 veille à son organisation, à l'établissement des classements et à la transmission des informations aux médias.

Les dates de tir sont fixées dans les DE MIF C-50.

### **4. Programme de tir**

Le programme de tir comprend pour tous les tireurs un match de 60 coups en trois positions, soit :

- 20 coups à genou
- 20 coups couché
- 20 coups debout

Les tireurs en fauteuil roulant tirent dans leur position de remplacement selon certificat ISCD.

### **5. Classements**

Les classements suivants sont établis:

- classement global des équipes des SCT/SF des classes d'âge:
  - . Juniors
  - . Elite
- classements individuels des classes d'âge :
  - . Juniors jusqu'à U17
  - . Juniors U19
  - . Juniors U21
  - . Elite

### **6. Distinctions**

Les tireurs des trois premières équipes classées des classes d'âge Juniors et Elite reçoivent respectivement une médaille d'or, d'argent ou de bronze.

A l'exception des titulaires de médailles, 50 pour-cent des tireurs reçoivent une distinction.

### **7. Finances**

Le montant des frais de participations (contribution de sport et de formation incluse) perçus pour chaque participant est fixé dans les DE MIF C-50.

### **8. Réclamations et recours**

Les dispositions des RTSp sont applicables.

## **9. Procédure disciplinaire**

Selon les RTSp.

## **10. Dispositions d'exécution**

La Division Carabine 10/50m édicte les DE MIF C-50.

## **11. Dispositions finales**

Le présent règlement

- remplace toutes les dispositions antérieures, notamment le Règlement MIF C-50 du 24 octobre 2008;
- a été approuvé par la Commission technique (CT) carabine 10/50m le 19 septembre 2015;
- entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Fédération sportive suisse de tir**

Le Chef                      Le Président de la  
Sport populaire          CT carabine 10/50m

Heinz Küffer              Beat Hüppi